

**Séance du 26 septembre 2022**

Afférents au Conseil Municipal :  
23  
En exercice : 21  
Qui ont pris part à la délibération  
22

**L**'an deux mil vingt deux, et le vingt six septembre à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de M. Raymond GAQUERE, Maire de  
La Couture.

Date de la Convocation  
**21-09-2022**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Raymond GAQUERE, DENOEUD Jean-  
Michel, VAN-LANDUYT Isabelle, BLONDIAUX Danielle, BOUREL Jacques,  
GUILBAUT Melinda, MARQUILLY Gaele, VINCENT Jean-Marc, COCQ Cécile,  
DOYER Régis, STIEVENART Alicia, COURTIN Stéphane, LECOCQ Isabelle, BAR  
Jean-François, DEBYTTERE Ingrid, DEVOS Eddy, DECLERCQ Caroline, CAYEZ  
Marc, BOCLET Pierre, DEBONNEZ Régine, FONTAINE Marc,

Date d'affichage :  
**19-09-2022**

Absents, excusés : LECLERCQ Christophe, FEVRIER Annick,  
Avaients donné pouvoir : LECLERCQ Christophe  
Secrétaire de séance : Isabelle VAN-LANDUYT

Délibération N°  
2022-33

Vu la délibération du 12 octobre 2020,

Objet de la  
délibération :

Monsieur Le Maire expose au conseil qu'il convient de modifier les tarifs de l'Ecole de  
Musique à compter de la rentrée 2022/2023 comme suit :

ECOLE DE  
MUSIQUE

TARIFS 2022/2023

cours enseignés	tarifs La Couturois et extérieurs scolarisés à La Couture	tarifs extérieurs
cours collectifs	60€ l'année	110€ l'année
cours particuliers	120€ l'année	300€ l'année
éveil musical	50€ l'année	80€ l'année
piano	120€ l'année	300€ l'année

Acte rendu exécutoire  
après envoi en  
Sous-Préfecture le  
2022 **29 SEP. 2022**

Et publication le

28/09/2022

Après délibération, le Conseil municipal, vote à l'unanimité l'acceptation de cette proposition.



Raymond GAQUERE  
Maire de La Couture

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.